

**Avis n° 2011/07- 01 relatif
à l'habilitation de l'École des hautes études en santé
publique (EHESP)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé de spécialisation**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations
--

- Vu la demande présentée par l'École des hautes études en santé publique (EHESP)
- Vu le rapport établi par Corinne Cabassud (rapporteuse principale), Laurent Mahieu (membre de la CTI), Gabriel Pelle (expert), Nicolas Bienville (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 5 juillet 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'EHESP est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), placé sous la double tutelle du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sa mission est d'assurer la formation des personnes ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle des domaines sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, d'assurer un enseignement supérieur en matière de santé publique, de contribuer aux activités de recherche en santé publique et de développer des relations internationales avec les établissements dispensant des enseignements comparables.

La première habilitation de l'EHESP par la CTI date de 1972. En 2009, elle avait été renouvelée pour une durée de 3 ans.

L'école accueille chaque année 1100 élèves, 6000 stagiaires en formation continue et 913 inscrits à la préparation de concours de la fonction publique hospitalière, dont 20 élèves ingénieurs. Elle délivre une dizaine de masters, une dizaine de diplômes d'établissement dans le domaine de la santé et propose une offre très large de formation continue non diplômante.

L'objet de la demande de l'établissement est le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur spécialisé en génie sanitaire, au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant.

1/ Formation

Il s'agit d'une formation en un an, historiquement orientée vers les métiers de la fonction publique, dont l'objectif est d'apporter à des ingénieurs diplômés de nouvelles compétences pour en faire des spécialistes de l'étude et de la gestion des risques pour la santé de l'homme liés à l'environnement (l'eau, l'air, les aliments, les sols ou l'habitat).

Le diplôme d'ingénieur spécialisé est réservé aux seuls étudiants déjà titulaires d'un diplôme d'ingénieur, les autres étudiants reçoivent un diplôme d'établissement. Les effectifs totaux de cette formation sont de 25 à 30 élèves et les flux de diplômés ingénieurs sont de 20 environ par an. Ils sont en baisse régulière et sont passés de 37 en 2003-2004 à 21 en 2008-2009.

2/ Évolution de l'école

La formation avait été habilitée pour 3 ans à compter de 2009 (alors durée maximale pour les années de spécialisation), avec les recommandations suivantes : réfléchir à une ouverture vers le secteur privé, poursuivre la mise en place du système ECTS, rester vigilant sur le recrutement.

L'EHESP a créé en 2010 une structure interne appelée « école d'ingénieur ». La CTI note toutefois que cette structure est un service de l'établissement et ne dispose ni des éléments de gouvernance ni d'autonomie selon les critères de R&O.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI souligne que l'EHESP a une très bonne image et une grande notoriété, mais la lisibilité de la formation ingénieur au sein de l'offre diplômante est très faible, ainsi que l'appui sur le réseau des anciens diplômés.

Le diplôme d'ingénieur spécialisé apparaît dans une offre de formations très abondante (ce qui pourrait être une force), mais non structurée et ambiguë ; par exemple dans le domaine de la « Santé et environnement », outre la formation de spécialité (conduisant ou non suivant les cas au titre d'ingénieur), on trouve un master spécialisé de la conférence des Grandes Écoles et un Master cohabilité avec plusieurs universités (Santé publique et risques environnementaux).

La CTI a noté les **points forts** de la formation :

- ▲ les moyens généraux de l'établissement EHESP ;
- ▲ la diversité du public étudiant, enrichissante pour les élèves ;
- ▲ le fort ancrage avec le secteur de la santé publique ;
- ▲ l'expertise des enseignant- chercheurs dans le domaine de la santé et des risques sanitaires ;
- ▲ l'emploi des diplômés ;
- ▲ la clarté sur les conditions de diplomation ;
- ▲ l'évolution du Génie sanitaire vers la Gestion des Risques, ce qui répond à un besoin sociétal ;
- ▲ la motivation des étudiants entrants autour de la Santé publique ;
- ▲ l'analyse des forces et faiblesses de la formation ingénieur par son responsable.

Ses **points faibles** :

- ⤴ le décalage entre la volonté de l'EHESP d'afficher la formation ingénieur comme un fleuron de l'établissement et la réalité du fonctionnement très artisanal de la formation ingénieur ;
- ⤴ le manque de vision de l'EHESP sur cette formation, ce qui peut porter atteinte à sa qualité et à sa capacité de progrès ;
- ⤴ la faiblesse de la gouvernance de la formation et le peu d'autonomie laissée à son responsable ;
- ⤴ l'organisation interne de l'EHESP, complexe et qui ne donne pas de lisibilité et de moyens clairs à la formation ingénieur ;
- ⤴ la terminologie floue et variable sur l'intitulé de la formation ;
- ⤴ la très forte confusion sur l'offre de formation master/mastère/ingénieur avec risque de dispersion et de manque de lisibilité ;
- ⤴ le manque d'ouverture vers le secteur industriel pour un diplôme d'ingénieur (qui semble réalisée via un mastère spécialisé) ;
- ⤴ la fragilité et l'érosion des recrutements ;
- ⤴ la faiblesse de la prise en compte de l'hétérogénéité des diplômés inscrits ;
- ⤴ le peu de valeur ajoutée du diplôme de spécialisation en termes de salaire à l'embauche ;
- ⤴ l'absence de syllabus détaillé ;
- ⤴ le peu de place laissé au travail personnel des élèves ;
- ⤴ l'absence de l'anglais et la faible place pour les SHES dans le cursus ;
- ⤴ la délivrance sans habilitation de (quelques) diplômes par la formation continue.

Les **opportunités** qui s'offrent à elle :

- ⤴ la nécessité d'intégrer des notions de santé publique dans les formations d'ingénieurs françaises : elle pourrait y contribuer grâce à ses compétences (enseignements, formation d'enseignants).

Et les **risques** qui la menacent :

- ⤴ la motivation des étudiants pour la Santé publique alors que la formation est orientée vers le Génie sanitaire ;
- ⤴ la diminution des débouchés possibles en CDI dans la fonction publique d'état.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 1 an** à compter de la rentrée 2011, de l'habilitation de l'École des hautes études en santé publique à délivrer le titre suivant :

- ⤴ *Ingénieur spécialisé en génie sanitaire, diplômé de l'École des hautes études en santé publique* (nouvel intitulé), en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

La CTI s'interroge sur la pertinence de la délivrance d'un titre d'ingénieur au sein de l'offre de formation de l'EHESP, en termes de public et d'emplois visés. Elle s'interroge d'autre part sur la possibilité de l'établissement à lui donner les moyens de progrès.

Aussi cette proposition d'habilitation s'accompagne-t-elle de **préconisations fortes** concernant l'établissement, relatives à sa stratégie vis-à-vis de sa formation d'ingénieur :

- ⤴ rationaliser l'offre de formation ;
- ⤴ aboutir à terme à une taille critique ;
- ⤴ adopter une organisation et une pédagogie de formation ingénieur ouverte vers l'entreprise et le monde économique ;
- ⤴ renforcer l'identification et la gouvernance de l'équipe chargée de la formation.

Si l'établissement souhaite être habilité en 2012, il doit s'engager significativement dans la mise en application de ces préconisations et définir un plan d'actions qui inclura - notamment- la réponse aux **recommandations** suivantes :

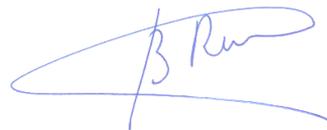
- ⤴ développer les enseignements en sciences humaines et sociales pour la santé ;
- ⤴ améliorer le niveau d'anglais pour atteindre à terme le niveau C1;
- ⤴ mettre en place une évaluation des enseignements.

En l'absence de réponses claires et d'engagement de l'établissement dans ce délai d'un an, la CTI proposera l'arrêt de l'habilitation de cette formation.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 5 juillet 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2011

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B Remaud', with a large, sweeping underline.

Bernard REMAUD